

LE MOUVEMENT MONDIAL DES MÈRES FRANCE DEMANDE DES ETATS GÉNÉRAUX DE LA FAMILLE AVANT TOUTE SUPPRESSION DES MOTS « MÈRE » ET « PÈRE » DU CODE CIVIL

11/11/2012

Le projet de loi de « mariage pour tous » qui vient d'être approuvé en conseil des ministres n'est pas une simple ouverture du mariage et de l'adoption aux personnes de même sexe. C'est en fait une réforme en profondeur de l'institution du mariage qui prévoit de modifier non moins de 200 articles du code civil et des différents codes (des impôts, de la sécurité sociale,...). Les termes de « père » et de « mère » seraient systématiquement éliminés et remplacés par le terme de « parent » indifférencié. En outre, tel que le texte est prévu, les mères enceintes mariées et l'enfant qu'elles portent perdraient une protection : leur conjoint ne serait plus présumé être le père de l'enfant.

Cette loi entrainera la modification de tous les documents administratifs avec la suppression des termes de « père » et de « mère ». La ministre de la famille a dit que ces termes ne seraient pas remplacés par les termes de « parent 1 » et « parent 2 » mais n'a toutefois pas dit quels termes seraient utilisés.

Le sujet est très complexe et il est urgent de réfléchir, d'examiner les conséquences d'une telle loi. Le Mouvement Mondial des Mères France (MMM France) demande qu'un texte qui envisage une réforme aussi profonde des institutions ne soit pas adopté à la va vite et fasse l'objet d'un réel débat de société.

Le MMM France demande à ce que des Etats Généraux de la Famille soient conduits pour permettre un travail approfondi avant toute décision sur ce sujet. Une réforme conduite sans ces débats et réflexions paraîtrait pour le moins hasardeuse.

Le Mouvement Mondial des Mères est une ONG apolitique et non confessionnelle dont l'objet est d'entendre et de faire entendre la voix des mères. Présent dans plus de 30 pays au monde, le Mouvement Mondial des Mères a un statut consultatif général à l'ONU.

Ajouter un commentaire